



MAIRIE DE MONTCOMBROUX LES MINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le 10 mars, les membres de Conseil Municipal de la Commune de Montcombroux les Mines, se sont réunis à 19h00 dans la salle des réunions, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 mars 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

| <u>ETAIENT PRESENTS :</u> | <u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u> |
|----------------------------------|---|
| M. Guillaume LACROIX, le maire | |
| M. Eric THINET | |
| Mme Sophie COLAS | |
| | M. Michel MINARD |
| M. Ludovic MALLOT | |
| M. Jean-Yves BELEY | |
| | M. Nathan JALLET |
| | M. Guillaume AUJAY DE LA DURE |
| Mme Béatrice LACROIX REGNIER | |

Secrétaire de séance : Monsieur Eric THINET est désigné.

Ordre du jour :

- Délibération examen et vote du compte de gestion 2022
- Délibération vote du compte administratif 2022
- Délibération affectation du résultat 2022
- Délibération vote des taxes locales 2023
- Délibération autorisation d'heures d'absences
- Délibération colis CCAS
- Délibération renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales – mi-mandat
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 23 février 2023

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 23 février 2023.

Délibération n°11-2023 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022 envoyé par le trésorier.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Le compte de gestion 2022

Délibération n°12-2023 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie COLAS, qui présente le compte administratif 2022.

Monsieur le Maire, s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Le compte administratif 2022.

Délibération n°13-2023 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Après le vote du compte administratif 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter au résultat 2022, les chiffres suivants :

| | |
|---|-------------|
| Résultat d'exploitation au 31-12-2022: Excédent | 126 200,29€ |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 34 757,06€ |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 91 443,23€ |
| Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit | 41 826,48€ |

Délibération n°14-2023 : VOTE DES TAXES LOCALES 2023

Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec Monsieur Orard, conseiller aux décideurs locaux pour la taxes locales 2023.

Monsieur Orard a expliqué que les redevables d'une taxe foncière allaient subir une hausse de 7,1% suite à une revalorisation des bases.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De ne pas augmenter le taux de référence de la commune pour l'année 2023.

Délibération n°15-2023 : AUTORISATION D'HEURES D'ABSENCES

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de règlement intérieur sur la commune.

Suite à une réunion de la commission du personnel, il a été décidé de conserver les autorisations d'absence comme celle adopté par le Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De fixer les autorisations d'absence des agents comme le Comité Technique Paritaire.
- De demander des justificatifs d'absence.

Délibération n°16-2023 : COLIS CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il lui avait été demandé de fixer la date du repas du CCAS afin que la population concernée soit avertie suffisamment tôt.

Il demande également si le Conseil Municipal souhaitait continuer la distribution des colis de CCAS pour les personnes ne souhaitant pas venir aux repas.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- De fixer la date du 21 octobre 2023
- D'arrêter la distribution des colis du CCAS sauf pour les personnes en maison de retraite.

Délibération n°17-2023 : RENOUELEMENT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES MI-MANDAT

Monsieur le Maire donne la lecture d'un courrier reçu concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales mi-mandat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier la commission de contrôle des listes électorales en nommant 2 conseillers et 2 administrés.

Questions diverses :

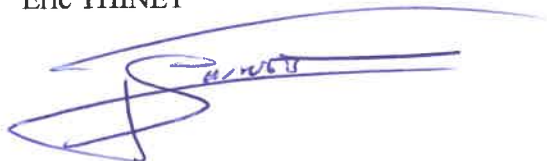
Rencontre avec la Communauté de communes:

Monsieur le Maire explique avoir reçu Monsieur Jacquet, directeur de la Communauté de Communes, sur sa demande.

Il fait une tournée des communes de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, afin de se présenter et connaître les besoins et les projets à venir.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance
Eric THINET



Le Maire
Guillaume LACROIX

